EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 2

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3

VU la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994, dite loi "Hoeffel",

VU le tableau des effectifs modifié,

CONSIDERANT les évolutions de la structure, et notamment les nominations stagiaires, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE :

DE MODIFIER, le tableau des effectifs au 1er janvier 2012 tel que ci-dessous :

- **CREATION DE POSTES**

- 1 poste d'attaché principal
- 1 poste de chef de service de police municipale

- **MODIFICATION DE LA QUOTITE HORAIRE DE POSTES DEJA CREES MAIS NON POURVUS**

- 3 postes d'adjoint technique de 2ème classe passent de 35 heures à 30 heures
- 2 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe passent de 35 heures à 23 heures

Les crédits correspondants sont inscrits dans le budget principal.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 3

Budget annexe assainissement 2011 : Décision modificative n° 2 – Virement de crédits

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Suite à la clôture du contrat d'affermage du service assainissement au 31 décembre 2010, la collectivité doit s'acquitter des travaux de renouvellement réalisés depuis le 1er janvier 2006 en application de l'avenant n° 9,

Vu les crédits disponibles au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », il convient d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 20.000 €, pour régler les travaux de renouvellement suivants :

	Dotation annuelle contractuelle	Travaux réalisés	Solde
2006	78 118,82 €	-56 197,00 €	21 921,82 €
2007	81 816,65 €	-93 256,88 €	-11 440,23 €
2008	82477,85 €	-183 342,34 €	-100 864,49 €
2009	85 032,57 €	-75 957,02 €	9 075,55 €
2010	86 047,88 €	-37 481,25 €	48 566,63 €
Totaux	**413 493,77 €**	**-446 234,49 €**	**-32 740,72 €**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 novembre 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le virement de crédits de 20.000 € de l'article 2315150 « Installations – Dorsale Est » sur l'article 21311 « Bâtiments d'exploitation ».

N° ET LIBELLÉ DE L'IMPUTATION BUDGÉTAIRE	COMPTE DE	
	DÉBIT	CRÉDIT
SECTION INVESTISSEMENT		
21 – Immobilisations corporelles	**+ 20.000,00 €**	
21311 – Bâtiments d'exploitation……	+ 20.000,00 €	
23 – Immobilisations en cours	**- 20.000,00 €**	
2315150 – Installations : Dorsale Est……	- 20.000,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	**0,00 €**	**0,00 €**

Le document budgétaire modificatif est annexé à la présente délibération.

AINSI délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 4

Subventions 2011 : Attributions exceptionnelles et complémentaires

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

VU l'avis de la Commission Jeunesse du 3 novembre 2011,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 novembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes :

65748 - Subvention de fonctionnement : autres organismes 7.200,00 €

- Arts et Mouvement.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Char à voile.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Nature Course Orientation.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Pirogue.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Sauvetage et secourisme.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Tennis.....190,50 €
- Association Biscarrosse Olympique – Tennis de table.....190,50 €
- Association Biscarrosse Olympique – Tir à l'Arc.....381,00 €
- Association Biscarrosse Olympique – Voile.....381,00 €
- Association Culturelle de Biscarrosse.....95,00 €
- AAPPMA de Biscarrosse.....381,00 €
- Centre de Rencontre et d'Animation du Born.....381,00 €
- Pelotari Heureux.....95,00 €

- **TOTAL.....4.000,00 €**

5221 – Plan accueil jeunes

☞ Associations contribuant à une animation ou à du prêt de matériel dans le cadre des activités du Point Relais Jeunesse.

- Comité d'œuvres Sociales du Personnel Communal de Biscarrosse.....1.000,00 €

0201 – Services généraux

☞ Subvention exceptionnelle.

- Arts et Mouvement.....1.400,00 €

3301 – Actions culturelles

☞ Subvention complémentaire pour l'organisation du Gala de danse.

- Association Biscarrosse Olympique – Plongée.....800,00 €

4001 – Associations sportives

☞ Subvention exceptionnelle pour couvrir les frais supportés pour le 13° R.I.H.

ET PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

AINSI délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 5

Admission en non valeur : Budget principal : Exercices 2001-2006-2007-2008-2009-2010

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

La Trésorerie de Parentis-en-Born a présenté la situation, en date du 18 octobre

2011, des produits faisant l'objet de côtes irrécouvrables.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 novembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'annuler les titres de recettes suivants :

Budget principal : Exercices 2001 – 2006 – 2007 – 2008 – 2009 – 2010

Année	N° de titre	Objet	Montant
2001	2558	Piquet d'ancrage Taxe de navigation	286,78 € 72,41 €
2006	1467	Redevance Cantine Redevance Garderie	83,04 € 4,00 €
2007	1563	Location de salle	58,00 €
2008	1783	Taxe de Séjour	54,71 €
2009	1570 1599 1696 1721 1721 1724	Redevance Cantine Piquet d'ancrage Taxe de Séjour Redevance Cantine Redevance Garderie Redevance Cantine	30,48 € 297,80 € 54,71 € 79,08 € 1,04 € 3,02 €
2010	69 1191	Redevance Cantine Occupation du domaine public	30,48 € 105,00 €
	1780	Redevance CLSH	85,05 €
TOTAL			**1 245,60 €**

ET PRÉCISE que la dépense correspondante sera constatée à l'article 654 « Pertes sur créances irrécouvrables ».

AINSI délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 6

Subvention pour l'acquisition d'un orgue

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Vu l'article L 2321-2 du code général des Collectivités Territoriales

Vu les articles 2 et 19 de la loi du 9 décembre 1905

Vu les arrêts du Conseil d'Etat du 19 juillet 2011

Vu la demande écrite motivée de l'Ecole de Musique Biscarrossaise

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des affaires culturelles réunie le 20 juin 2011

Considérant la nécessité d'avoir la disponibilité d'un instrument de ce type sur notre ville pour assurer de nombreux rendez-vous culturels et autres concerts ouverts à la population mais également les cours hebdomadaires d'enseignement musical
:

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 5.000 € à la Paroisse Saint Pierre des Grands Lacs, pour participer à l'acquisition d'un orgue.

ET PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget principal en cours :
- Opération : 2000 « Travaux et Equipements Culturels »
- Article : 2042 « Subventions d'équipement aux personnes de droit privé »
- Rubrique : 3241 « Edifices Cultuels ».

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 7

PLAN PLAGE – Convention ONF – Autorisation de signature

L'AN deux mille onze, le 21 novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué **le mardi 15 novembre**, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nombre de conseillers en exercice 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE M. Michel BELLIARD M. Bruno PIORKOWSKI Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE -Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN - M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à :
M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à :
Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à :
M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à :
M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Depuis plus de 15 ans, la Commune de Biscarrosse, confrontée à de nombreux

problèmes liés à une importante fréquentation, a engagé plusieurs actions afin de redéfinir l'organisation générale de sa façade littorale dans un double objectif de valorisation et de préservation, en particulier :
- de1995 à 1997, elle a entrepris l'organisation du site Plan Plage du Vivier, au nord de la Lette du même nom (requalification de l'aire d'accueil sous couvert forestier, aménagement de pistes cyclables et d'accès piétons depuis le nord-est de la station et aménagement des accès plage depuis l'aire d'accueil)
- parallèlement elle a procédé à la réorganisation du front de mer de la station ;
- en 2000, elle a engagé une réflexion sur la préservation et la valorisation de la Lette du Vivier sous la forme d'un projet de restauration et d'aménagement du site dans le cadre de Natura 2000, projet concrétisé partiellement actuellement par la mise en défense des zones les plus fragiles ;
- en 2006, elle a défini un projet d'aménagement paysager et d'intégration environnementale du site de la plage surveillée sud de la station – projet de niveau APS, partiellement engagé sur le terrain par la Commune (travaux dunaires, parkings, protections et accès plage provisoires).

- Considérant d'une part les compétences de la Commune de Biscarrosse en matière de tourisme :

* L'Etat, les régions, les départements et les communes sont compétents dans le domaine du tourisme et exercent ces compétences en coopération et de façon coordonnée. (art L111-1 du Code du tourisme).

* Les collectivités territoriales sont associées à la mise en oeuvre de la politique nationale du tourisme. Elles conduisent, dans le cadre de leurs compétences propres et de façon coordonnée, des politiques dans le domaine du tourisme. (art L111-2 du Code du tourisme).

* La Commune de Biscarrosse dans le cadre de ses compétences et de ses axes d'actions souhaite lancer une réflexion d'ensemble sur les contraintes liées à la fréquentation touristique des plages littorales situées sur son territoire.

* Le GIP Littoral Aquitain (Groupement d'Intérêt Public Littoral) a adopté en octobre 2010 le Schéma Plan Plage Littoral Aquitain, en concertation avec l'ensemble des Communautés de Communes adhérentes (dont la Communauté de Communes des Grands Lacs dont fait partie la Commune de Biscarrosse).
Les 3 plages situées sur la Commune ont fait l'objet d'un diagnostic et ont été répertoriées dans le cadre du schéma :
- plage du Vivier classée Plan Plage nature
- plages Nord et Sud classées Plan Plage accueil loisirs

Ce classement détermine le niveau d'équipements et les actions stratégiques à mettre en œuvre et à valoriser sur les sites.

C'est dans ce cadre que La Commune de Biscarrosse souhaite lancer au plus tôt une étude diagnostic et prospective Plan Plage sur sa Commune, englobant les 3 sites.

- Considérant d'autre part les compétences de l'ONF et les missions qui lui sont confiées par l'Etat :

Une partie essentielle des équipements est située en Forêt Domaniale de Biscarrosse, domaine privé forestier de l'Etat, géré par l'ONF.
- accès plage et tête de plage du site du Vivier
- cheminements, accès plage et tête de plage de la plage Nord (y compris petite zone de stationnement)
- milieux dunaires au droit de la plage Sud et zone forestière située dans la zone d'étude de la voie de contournement

L'ONF a pour mission légale d'assurer la gestion et l'équipement des forêts domaniales (article L. 121-2 du code forestier). Conformément à l'article 1er du Code Forestier, cette gestion multifonctionnelle

doit prendre en compte les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts et participer à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable.
Elle doit tendre à satisfaire les besoins en développant la production de bois (matériaux et énergie renouvelable), la valorisation des produits forestiers, à assurer la préservation des équilibres biologiques et à faciliter l'accueil du public dans le respect des peuplements forestiers.

L'ONF est le garant de la protection de ces espaces naturels exceptionnels et fragiles.
Aussi, pour garantir cette approche multi fonctionnelle qui caractérise la qualité de la gestion des forêts domaniales, l'ONF a reçu sur ces terrains tous pouvoirs techniques et financiers d'administration et peut, avec ou sans l'aide de l'Etat et des collectivités publiques, exécuter ou faire exécuter tous travaux d'entretien, d'équipement et de restauration. (article R. 121-2 du Code Forestier). A ce titre, il assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux et des études qui y sont liées.

Dans ce contexte, **la Commune de BISCARROSSE et l'ONF,** au vu de leurs compétences et de leurs missions respectives, **ont décidé de mettre en place un partenariat** pour respecter et atteindre de la façon la plus rationnelle les différents objectifs définis dans le cadre du schéma Plan-Plage élaboré par le GIP Littoral Aquitain et de porter ensemble le projet d'étude Plan Plage.

Une convention ayant pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Commune de Biscarrosse et l'ONF établissent un partenariat et organisent les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'une étude diagnostic et prospective Plan Plage sur le territoire de la Commune de Biscarrosse, englobant les 3 sites Plan Plage du Vivier, de la plage Nord et de la plage Sud est donc proposée.
L'évaluation financière pour une durée d'étude d'environ 15 mois est de 51 310 € HT sous la forme d'un fonds de concours à verser à l'ONF.

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux en date du 11 octobre 2011

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

D'autoriser la signature de la convention Plan Plage avec l'ONF

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2011

DEPARTEMENT
DES LANDES

Question de l'ordre du jour n°**: 8**
Action au Tribunal Administratif concernant les aides tempête avec l'Association des Communes Forestières non soumises au Régime Forestier

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire
en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers en exercice : 33
Nbre de présents : 28
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, Mme Virginie PELTIER,M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, M. Pierre JAEGER, Mme Nicole CASTEX, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Marion ENENKEL, M. Sébastien GIUDICELLI, Mme Marie France LACOSTE, M. Michel BELLIARD, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Anne BLOUIN M. Alain DELOUZE, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Patrick DORVILLE, M. Joël MEYER, M.Yannick LE RHUN, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE, pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET pouvoir à M.Jean Michel SUSO

Absent :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants :32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Vu le dossier déposé à la préfecture le 9 septembre 2010 en vue de bénéficier des aides tempêtes prévues dans le cadre du plan chablis mis en place par l'État à la suite de la tempête du 24 janvier 2009 ayant particulièrement affecté les forêts de la commune.

Vu la réponse de la Préfecture en date du 11 janvier 2011 constituant refus de la demande de subvention.

Considérant l'intérêt de la commune de pouvoir reconstituer sa propre forêt avec les subventions dont bénéficient par ailleurs tous les propriétaires privés.

Considérant l'objectif de gestion durable de la commune dans sa gestion forestière et la nécessité pour les finances communales de remettre en état les parcelles forestières ravagées par ladite tempête.

Considérant que le refus de l'Etat paraît se fonder sur la non soumission au régime forestier des forêts communales, alors que celles-ci sont gérées depuis toujours selon les mêmes règles que les forêts des propriétés privées et des propriétés communales des quelques communes relevant du régime forestier,

Considérant que cette inégalité de traitement ne se justifient aujourd'hui que par une discrimination qui semble hors d'age et incompatible avec les règles générales de la concurrence et de la liberté du commerce.

Vu l'article L 2122 16 du CGCT

Après avoir délibéré
le Conseil Municipal décide à l'unanimité

d'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Biscarrosse de porter le refus de l'Etat de subventionner les travaux de nettoyage et de reconstitution de la forêt communale sinistrée devant le Tribunal Administratif de Pau.

De confier à Maître GIZARD, Avocat 22 rue d'Alzon à Bordeaux le soin de réaliser les dossiers nécessaires, de les déposer devant le Tribunal Administratif et de représenter la commune devant toute juridiction utile à la défense des intérêts communaux en la matière.

La présente délibération annule et remplace la délibération du 24 janvier 2011

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an que dessus.

Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2011

DEPARTEMENT
DES LANDES

Question de l'ordre du jour n°**: 9**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire en session O R D I N A I R E

_____

Nbre de Conseillers en exercice : 33
Nbre de présents : 28
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, Mme Virginie PELTIER,M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, M. Pierre JAEGER, Mme Nicole CASTEX, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Marion ENENKEL, M. Sébastien GIUDICELLI, Mme Marie France LACOSTE, M. Michel BELLIARD, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Anne BLOUIN M. Alain DELOUZE, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Patrick DORVILLE, M. Joël MEYER, M.Yannick LE RHUN, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE, pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET pouvoir à M.Jean Michel SUSO

Absent :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants :32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant les communes à présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et d'informer le public de la mise à disposition de ce document.

VU le rapport annuel au titre de l'exercice 2010

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 25 octobre 2011

Après avoir délibéré
le Conseil Municipal décide

D'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2010.

De s'engager à informer le public de la mise à disposition du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2010 et à publier ce document dans le recueil des actes administratifs.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 novembre 2011

DEPARTEMENT
DES LANDES

Question de l'ordre du jour n°**: 10**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'éclairage

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain DUDON, Maire

en session O R D I N A I R E

Nbre de Conseillers en exercice : 33
Nbre de présents : 28
Nbre de votants : 32

Présents :
M. Alain DUDON, Mme Angelina BORDIER, M. Bertrand FOSSE, Mme Virginie PELTIER,M. Marcel LARCHÉ, Mme Liliane HINGANT, M. Michel JOLY, Mme Marie-Christine BLEVEC, M. Daniel PONS, Mme Marie Cécile TROQUIER, M. Pierre JAEGER, Mme Nicole CASTEX, Mme Marie Hélène BOUSQUET, M. Daniel FONTAINE, Mme Marion ENENKEL, M. Sébastien GIUDICELLI, Mme Marie France LACOSTE, M. Michel BELLIARD, M. Bruno PIORKOWSKI, Mme Anne BLOUIN M. Alain DELOUZE, Mme Chantal ROQUES, M. Frédéric BUCAMP, Mme Colette TEULET, M. Patrick DORVILLE, M. Joël MEYER, M.Yannick LE RHUN, M. Jean Michel SUSO

Excusés ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE, pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET pouvoir à M.Jean Michel SUSO

Absent :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants :32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Déroulement du scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire :
après publication le
et dépôt en Préfecture le

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le rapport annuel au titre de l'exercice 2010 présenté par le Syndicat d'Equipement des Communes des Landes.

VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics du 25 octobre 2011

Après avoir délibéré
le Conseil Municipal décide

D'approuver le rapport annuel 2010 présenté par le SYDEC

S'engage à informer le public de la mise à disposition du rapport annuel sur l'éclairage public pour l'année 2010 et à publier ce document dans le recueil des actes administratifs.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures,
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 11

Acquisition de parcelles de terrain, cadastrées section AI n° 1414, 1415, 1420 appartenant à M. GIRARD Philippe pour l'élargissement de la Route de Bordeaux.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre

à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. MEYER Joël – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21-7,

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Plan d'Occupation des Sols dont l'emprise de la route de Bordeaux est portée à 14 mètres,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente signée le 3 novembre 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux, en date du 8 novembre 2011,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré :

1 – Décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AI n° 1414 - 1415 -1420, d'une superficie de 22 m², pour une somme de **1.600 €,** appartenant à M. GIRARD Philippe domicilié 21, rte de Bordeaux à Biscarrosse 40600, nécessaire à l'élargissement de la route de Bordeaux.

2 - Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

3 – D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous actes à intervenir.

4 – Que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 12

Acquisition de parcelles de terrain, cadastrée section CH n° 1244, appartenant à la Sté AXIALIS représenté par M. SOULE Claude pour l'élargissement de la route de Narp.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre

à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. MEYER Joël – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21-7,

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Plan d'Occupation des Sols dont l'emprise de la route de Narp est portée à 12 mètres,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente signée le 31 août 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux, en date du 8 novembre 2011,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré :

1 – Décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section CH n° 1244, d'une superficie de 30 m², pour une somme de **1.080 €,** appartenant à la Sté AXIALIS représenté par M. SOULE Claude dont le siège social est situé 459, bis Av. de Verdun 33700 MERIGNAC, nécessaire à l'élargissement de la route de Narp.

2 - Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

3 – D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous actes à intervenir.

4 – Que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 13

Acquisition de parcelles de terrain, cadastrées section AN n° 1418, 1420, 1422 appartenant à Mme CONDOU Bernadette pour l'élargissement de la l'Av. Pierre Georges Latécoère.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre

à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. MEYER Joël – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21-7,

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Plan d'Occupation des Sols dont l'emprise de l'avenue Pierre Georges Latécoère est portée à 14 mètres,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente signée le 16 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux, en date du 8 novembre 2011,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré :

1 – Décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AI n° 1418 - 1420 -1422, d'une superficie de 72 m², pour une somme de **5.760 €,** appartenant à Mme CONDOU Bernadette domiciliée 480, Av. Pierre Georges Latécoère à Biscarrosse 40600, nécessaire à l'élargissement de l'avenue Pierre Georges Latécoère.

2 - Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

3 – D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous actes à intervenir.

4 – Que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 14

Acquisition de parcelle de terrain, cadastrée section AI n° 1820, appartenant à M. MIRAMONT Grégory et Mme TOUTON Fabienne, pour l'élargissement du chemin de Martic.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre

à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21-7,

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Plan d'Occupation des Sols dont l'emprise du chemin de Martic est portée à 10 mètres,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente signée le 2 septembre 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux, en date du 8 novembre 2011,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré :

1 – Décide d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AI n° 1820, d'une superficie de 29 m², pour une somme de **2.088 €,** appartenant à M. MIRAMONT Grégory et Melle TOUTON Fabienne domiciliés 193, rue Sancaline à Biscarrosse 40600, nécessaire à l'élargissement du chemin de Martic.

2 - Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

3 – D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous actes à intervenir.

4 – Que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 15

Acquisition de parcelles de terrain, cadastrées section AI n° 1354, 1356, appartenant à M. CARCENAC Jean-Pierre, pour l'élargissement de l'Avenue de Guyenne et de l'Allée des Mouliots.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre

à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure Pince

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-21-7,

VU l'article L 1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU le Plan d'Occupation des Sols dont l'emprise de l'Avenue de Guyenne et de l'Allée des Mouliots est portée à 8 et 12 mètres,

VU l'estimation des Domaines,

VU la promesse de vente signée le 7 octobre 2011,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux, en date du 8 novembre 2011,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré :

1 – Décide d'acquérir les parcelles de terrain cadastrées section AI n° 1354 et 1356, d'une superficie de 246 m², pour une somme de **17.700 €,** appartenant à M. CARCENAC Jean-Pierre domicilié 883, Av. de Guyenne à Biscarrosse 40600, nécessaire à l'élargissement de l'Avenue de Guyenne et l'Allée des Mouliots.

2 - Que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

3 – D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant de signer tous actes à intervenir.

4 – Que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° 16

Ouverture de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation d'une partie de la rue de la Craque au profit de M. et Mme THOMAS Georges.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbrede présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean- Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie communale et ses textes d'application,

Vu l'article L 161-10 du Code Rural

Vu les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière

VU le plan présenté par M. BERGES Philippe, géomètre,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux de 8 novembre 2011,

VU la demande formulée par M. et Mme THOMAS Georges pour l'acquisition d'une parcelle communale contiguë à leur propriété faisant partie de la rue de la Craque,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une procédure d'enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur pour procéder au déclassement et aliénation d'une partie de cette rue,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1 – Décide de procéder aux formalités administratives d'enquête publique.

2 – Nomme Monsieur VILLENAVE François, géomètre, domicilié 36, avenue de Bayonne 40200 MIMIZAN, en qualité de commissaire enquêteur.

3 - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder aux formalités afférentes.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° 17

Ouverture de l'enquête publique pour le déclassement et l'aliénation de l'impasse des Etourneaux au profit de M. et Mme FERNANDEZ Jean Daniel.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean- Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée
Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU l'ordonnance n° 59-115 du 7 Janvier 1959 relative à la voirie communale et ses textes d'application,

Vu l'article L 161-10 du Code Rural

Vu les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière

VU le plan présenté par M. BERGES Philippe, géomètre,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Travaux de 8 novembre 2011,

VU la demande formulée par M. et Mme FERNANDEZ Jean Daniel sollicitant la Commune pour l'acquisition d'un passage piétonnier communal contigu à leur propriété,

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une procédure d'enquête publique et de nommer un commissaire enquêteur pour le déclassement et l'aliénation d'une partie de l'impasse des Etourneaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

1 – Décide de procéder aux formalités administratives d'enquête publique.

2 – Nomme Monsieur VILLENAVE François, géomètre, domicilié 36, avenue de Bayonne 40200 MIMIZAN, en qualité de commissaire enquêteur.

3 - Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à procéder aux formalités afférentes.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 novembre 2011

Question n° : 18

Remise d'une canalisation d'évacuation des eaux usées par l'Association Mayotte Roseaux et constitution d'une servitude de passage et d'entretien par les Cts LECOURT au profit de la Commune de Biscarrosse.

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents :28

Nbre de votants : 32

Présents : M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY- Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JAEGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE -M. Michel BELLIARD - M. Bruno PIORKOWSKI - Mme Anne BLOUIN - M. Alain DELOUZE - Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO -

Absents ayant donné pouvoir :
M. Christian LABESQUE à M. BELLIARD Michel
Mme Sophie CHARENTON à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET à M. SUSO Jean-Michel

Absent non excusé :

Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

VU la demande formulée par l'Association Mayotte Roseaux en vue de rétrocéder à la Commune une canalisation d'évacuation des eaux usées dont elle est propriétaire sur la parcelle BT n° 207.

AFIN de permettre à la Commune d'accéder à la canalisation citée ci-dessus, les Consorts LECOURT, propriétaires de la parcelle BT n° 207, constituent un droit de passage sur cette parcelle au profit de la Commune.

VU le projet d'acte présenté par la SCP BONNARDEL-DARMUZEY-NOEL,

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

1 – Approuve le projet cité ci-dessus définissant la rétrocession, à titre gratuit, à la Commune d'une canalisation d'évacuation des eaux usées par l'Association Mayotte Roseaux dont elle est propriétaire sur la parcelle BT n° 207.

2- Précise que pour permettre d'accéder à la canalisation mentionnée ci-dessus, les Consorts LECOURT, propriétaires de la parcelle BT n°207, constituent un droit de passage sur cette parcelle au profit de la Commune.

3 – Précise que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Commune.

4 – Indique que la dépense correspondante est inscrite au budget communal de l'exercice en cours.

5 – Charge le Maire (ou son représentant) de la signature de tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600

Ville de Biscarrosse

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE
BISCARROSSE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 21 NOVEMBRE 2011

Question n° : 19

INSTITUTION DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

L'AN deux mille onze, le vingt et un du mois de novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué le mardi 15 novembre 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire

en session **O R D I N A I R E**

Nbre de Conseillers en exercice : 33

Nbre de présents : 28

Nbre de votants : 32

Présents : M. DUDON Alain – Mme BORDIER Angélina – M. FOSSE Bertrand – Mme PELTIER Virginie – M. LARCHE Marcel – Mme HINGANT Liliane - M. JOLY Michel - Mme BLEVEC Marie-Christine - M. PONS Daniel – Mme TROQUIER Marie-Cécile – M. JAEGER Pierre – Mme CASTEX Nicole - Mme BOUSQUET Marie-Hélène – M. FONTAINE Daniel - Mme ENENKEL Marion – M. GIUDICELLI Sébastien – Mme LACOSTE Marie-France – M. BELLIARD Michel - M. PIORKOWSKI Bruno - Mme BLOUIN Anne - M. DELOUZE Alain - Mme ROQUES Chantal – M. BUCAMP Frédéric - Mme TEULET Colette - M. DORVILLE Patrick - M. MEYER Joël -M. LE RHUN Yannick - M. SUSO Jean-Michel - Mme PINCE Laure -

Absents ayant donné pouvoir :
M. LABESQUE Christian à M. BELLIARD Michel
Mme CHARENTON Sophie à Mme ENENKEL Marion
Mme PEYRUSEIGT Véronique à M. DORVILLE Patrick
Mme LARREZET Hélène à M. SUSO Jean-Michel

Absente non excusée : Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée :

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :
Pour le Maire,
Le 1er Adjoint
Daniel PONS

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

Considérant que l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 réforme la taxe locale d'équipement et les taxes qui lui étaient adossées, ainsi que certaines participations d'urbanisme,

Considérant que la taxe d'aménagement sera perçue auprès des bénéficiaires d'autorisations de construire ou d'aménager et de non-oppositions à déclaration préalable, à compter du 1er mars 2012 et que son régime est défini par les articles L. 331-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

Considérant que la Commune de Biscarrosse étant dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, la taxe d'aménagement y est instituée de plein droit sur l'ensemble du territoire à un taux de 1 %, mais que la commune peut toutefois fixer librement un taux compris entre 1 et 5 %,

Considérant que l'article L 331-7 du Code de l'urbanisme définit les constructions et aménagements exonérés de plein droit de la taxe d'aménagement et qu'en vertu de l'article L 331-9 la commune peut choisir d'exonérer totalement ou partiellement certaines constructions,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- **INSTITUE** la taxe d'aménagement et **FIXE** son taux à 4 % sur l'ensemble du territoire communal

- **DECIDE D'EXONERER TOTALEMENT DE LA PART COMMUNALE :**

  - Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 ;

  - Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

  - Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

- **DECIDE D'EXONERER DE LA PART COMMUNALE DANS LA LIMITE DE 50 % DE LEUR SURFACE :**

  - Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés

- **DIT** que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

LE MAIRE,

MAIRIE de BISCARROSSE 40600

Alain DUDON

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2011**

DÉPARTEMENT
DES LANDES

MAIRIE

DE

BISCARROSSE

Question de l'ordre du jour n° : 20

Contrat enfance jeunesse 2011/2014

L'AN deux mille onze, le vingt et un novembre
à : 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain DUDON, Maire.

en session **ORDINAIRE**

Nbre de Conseillers en exercice :33

Nbre de présents : 32

Nbre de votants : 28

Présents : **Présents :** M. Alain DUDON – Mme Angélina BORDIER – M. Bertrand FOSSE – Mme Virginie PELTIER – M. Marcel LARCHE – Mme Liliane HINGANT – M. Michel JOLY – Mme Marie-Christine BLEVEC – M. Daniel PONS – Mme Marie-Cécile TROQUIER – M. Pierre JARGER – Mme Nicole CASTEX – Mme Marie-Hélène BOUSQUET – M. Daniel FONTAINE – Mme Marion ENENKEL – M. Sébastien GIUDICELLI – Mme Marie-France LACOSTE – M. Michel BELLIARD – M. Bruno PIORKOWSKI – Mme Anne BLOUIN – M. Alain DELOUZE – Mme Chantal ROQUES – M. Frédéric BUCAMP – Mme Colette TEULET – M. Patrick DORVILLE – M. Joël MEYER – M. Yannick LE RHUN – M. Jean-Michel SUSO

Absents excusés :
M. Christian LABESQUE donne pouvoir à M. Michel BELLIARD
Mme Sophie CHARENTON donne pouvoir à Mme Marion ENENKEL
Mme Véronique PEYRUSEIGT donne pouvoir à M. Patrick DORVILLE
Mme Hélène LARREZET donne pouvoir à M. Jean-Michel SUSO

Absente non excusée :
Mme Laure PINCE

Décision de l'Assemblée

Votants : 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0
Mode de scrutin : Main levée

Délibération rendue exécutoire
après publication le :
et dépôt en Préfecture le :

Considérant que la ville de Biscarrosse a signé en novembre 2002 et 2007 un contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales des Landes visant à améliorer et à financer l'accueil des enfants de 0 à 17 ans de la commune,

Considérant que le nouveau contrat précise les mesures mises en place au sein de la commune par le service

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 5.000 € à la Paroisse Saint Pierre des Grands Lacs, pour participer à l'acquisition d'un orgue.

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Suivent les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Alain DUDON

MAIRIE de BISCARROSSE
40600